

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DU 02 JUILLET 2025**

Nombre de conseillers en exercice : 32

Nombre de conseillers présents : 29

Nombre de conseillers votants : 32

*Le quorum (17/33) est atteint*

L'an deux mille vingt-cinq, le 02 juillet à vingt heures, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Raphaël LANTERI, Maire de Vauréal.

**Date de la convocation** : 26 juin 2025

**Étaient présents** : M. Raphaël LANTERI, Mme Lydia CHEVALIER, M. Jean-Marie ROLLET, Mme Simone DUFAYET, M. Benjamin GABIRON, Mme Marie-Pierre FAUQUEUR, M. Daniel VIZIERES, Mme Gaëlle SOULIER-SOTGIU, M. David BEDIN, M. Michel JUMELET, Mme Coralie LARDET-ROMBEAUX, M. Guillaume MERLET, Mme Marie-Christine SYLVAIN, M. Victorien LACHAS, Mme Valentine CALABRE, M. SAINTE-CROIX, Mme Régine WATERLOT, M. Michel ROUZIOU, Mme Josseline JASON, Mme Siham FOURSANE, Mme Natacha EUSEBE, M. Karim DAOUDI, M. Rida BOULTAME, Mme Patricia JOSÉ, M. Jean-Christophe CONSTANTIN, Mme Jacqueline DISANT, M. Bruno LE CUNFF, Mme Patricia FIDI, M. Antoine MIGALE.

**formant la totalité des membres en exercice**

**Conseillers municipaux absents ayant donné un pouvoir**

Mme COUCHOT donne procuration à Mme CHEVALIER

M. PARENTY donne procuration à Mme SYLVAIN

Mme BENICHOU donne procuration à M. LACHAS

**Conseillers municipaux ayant rejoint ou quitté le Conseil municipal en cours de séance**

Mme FIDI a quitté la séance à 22h05 et donné procuration à M. LANTERI

Mesdames CALABRE, EUSEBE, FAUQUEUR et Messieurs DAOUDI, GABIRON, ROUZIOU ont quitté la séance à la fin des délibérations, au moment des questions orales.

**Monsieur David BEDIN est désigné secrétaire de séance.**

Accusé de réception en préfecture

095-219506375-20250702-5-2-07-2025-DE

Date de télétransmission : 07/07/2025

Date de réception préfecture : 07/07/2025

## COMMUNE DE VAUREAL

### DELIBERATION N° 5.2/07/2025

NOMENCLATURE ACTES : 4.1.2 Personnels titulaires et stagiaires de la FPT

#### **OBJET : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL AUPRES DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)**

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Sur proposition de Monsieur Raphaël LANTERI, Maire de Vauréal,**

**VU** les articles L.512-6 à L.512-15 du code général de la fonction publique relatifs aux mises à disposition des fonctionnaires,

**VU** le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

**VU** l'avis du Comité Social Territorial en date du 23 juin 2025,

**CONSIDERANT** la volonté de la commune de Vauréal de valoriser les actions portées par son CCAS avec la mise à disposition de personnels pour assurer les fonctions décrites au sein de la convention, celui-ci ne disposant pas de personnel propre,

**CONSIDERANT** le projet de convention définissant les conditions de mise à disposition des agents auprès du CCAS,

**CONSIDERANT** l'accord écrit des agents concernés,

**CONSIDERANT** que le Conseil municipal doit être informé de cette mise à disposition,

#### **APRÈS AVOIR ENTENDU L'EXPOSÉ DU RAPPORTEUR APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

#### **DÉCIDE À L'UNANIMITE**

**ARTICLE 1 : DE PRENDRE ACTE** de la mise à disposition auprès du CCAS des agents occupant les emplois suivants :

##### A temps complet :

- Un référent RSA / écrivain public
- Un référent RSA et de prévention des expulsions locatives au CCAS
- Une assistante/accueil du public au CCAS

A raison de 70% d'un temps complet :

- Une directrice du CCAS

**ARTICLE 2 : D'INDIQUER QUE** cette mise à disposition prend effet à compter du 1<sup>er</sup> avril 2025 pour une durée de trois ans renouvelables de manière expresse, via une convention et des arrêtés de mise à disposition.

**ARTICLE 3 :** Ces postes sont inscrits au chapitre 012 du budget 2025 de la collectivité.

**ARTICLE 4 :** Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise au contrôle de légalité, dont ampliation sera notifiée aux délégataires et publiée au recueil des actes administratifs.

**Pour extrait conforme  
au registre des délibérations**

**Monsieur Le Maire de Vauréal  
Raphaël LANTERI**



**Date exécutoire :**

.....

**Date de notification :**

.....

**Date de mise en ligne :**

.....

*La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois, devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise, à compter de sa réception par le représentant de l'Etat ainsi que de sa notification à la personne intéressée ou de sa mise en ligne pour tout tiers ayant un intérêt à agir.*